

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2013**

Date de convocation 25 mars 2013

Présents : CASTELLANI Pascaline, ALFONSI épouse PIANI Marie Hélène, BACCHIDU Antoine, BRIOT Patrice, DALAKUPEYAN Daniel, MANICACCI Catherine, ORSINI Ange Marie.

Ayant donné procuration : ALFONSI Nicolas, CAMILLI épouse MASSA Martine , NESA Ambroise

Ordre du jour :

- Compte Administratif Budget Général 2012
 - Compte Administratif Eau/Assainissement 2012
 - Budget Primitif Général 2013
 - Budget Primitif Eau/Assainissement 2013
 - Affectation des résultats - CA 2012 - Budget principal.
 - Affectation des résultats - CA 2012 - Budget Eau/Assainissement
 - Approbation du compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2012
 - Budget Général – Budget Eau/Assainissement –
 - Achat parcelles D 90-91-92 Consorts ROMANETTI
 - Dénomination « Commune Touristique »
 - Travaux voirie communale - Demande de Financement Etat / Département/ CTC
 - Extension du cimetière
 - Extension du cimetière- Plan de financement
 - Attribution des terrains communaux à la Société de chasse de Piana (3ans)
 - Suppression poste d'adjoint technique 27 heures
 - Défense de la Forêt Contre l'incendie - Création d'une servitude de passage et d'aménagement sur les ouvrages de prévention des incendies concernant les pistes d'appui des ZAL de Pianella, Petreto, Arone et Monte Ravu, et le point d'eau Monte Ravu n°1
 - Fourniture pompes station de Porto et des Calanche –Demande de financement-
- Compte Administratif Budget général 2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES: 527 177.62 €

RECETTES: 948 539.27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES: 412 141.24 €

RECETTES: 789 089.79 €

- Compte Administratif Eau/Assainissement 2012

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES: 176 816.85 €

RECETTES: 292 729.78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES: 94 083.73 €

RECETTES: 297 073.87 €

- Budget Primitif Général 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES: 1 017 925 €

RECETTES: 1 017 925 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES: 1 503 625 €

RECETTES: 1.503 625 €

- Budget Primitif Eau/ Assainissement 2013

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES: 298 891 €

RECETTES: 298 891 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES: 352 513 €

RECETTES: 352 513 €

- Affectation des résultats - CA 2012 - Budget principal.

Avant de passer à l'examen du budget primitif 2013, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- 142 758 € au compte 1068 (réserves)
- 278 603.65 € au compte 002

- Affectation des résultats - CA 2012 - Budget Eau/Assainissement.

Avant de passer à l'examen du budget primitif 2013, il convient d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- 59 976 € au compte 1068 (réserves)
- 55 936.93 € au compte 002

- Approbation du compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2012

- Budget Général – Budget Eau/Assainissement -

Le conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2012 établi par le receveur municipal de la Perception d'Evisa concernant le budget général et le budget de l'Eau et de l'Assainissement, lesquels sont en concordance avec les comptes administratifs présentés par le Maire.

- Achat parcelles D 90-91-92 Consorts ROMANETTI

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que par lettre en date du 12 septembre 2012 Madame Romanetti propose à la commune la vente des parcelles cadastrées D 90-91-92 lui appartenant pour une superficie totale de 33.758 m².

Le Maire expose que les parcelles sus-indiquées se situent en continuité des terrains communaux au lieu-dit « San Michele » et sont proches de la parcelle (D 82) où est construit le réservoir d'eau potable alimentant la plage d'Arone. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à des négociations, Mme Romanetti a accepté de céder ces parcelles au prix de 2.745 € l'hectare.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette acquisition et autorise le Maire à passer les actes nécessaires pour le compte de la commune

- Dénomination « Commune Touristique »

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique selon la procédure simplifiée prévue à l'article 3 du décret n)2008-884 susvisé.

- Travaux voirie communale - Demande de Financement Etat / Département/ CTC

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation de la voirie communale il convient de procéder à des travaux concernant différents sites sur la commune conformément au devis établi pour un montant HT de 180.000 €.

Dans ces conditions, le Maire propose aux membres du Conseil municipal de solliciter un financement auprès de l'Etat –Ministère de l'Intérieur- 50%, de la Collectivité Départementale au taux de 15%, et de la Collectivité Territoriale de Corse sur les crédits de la dotation quinquennale des communes au taux de 15 %, la commune finançant sa part contributive soit 20% sur ses fonds propres.

- Extension du cimetière

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 28/08/1999 le conseil municipal s'était prononcé favorablement sur un échange de terrain avec les consorts Massoni pour un projet d'extension du cimetière communal. Le Maire rappelle également, que la commune a sollicité des financements auprès de l'Etat, de la Collectivité Départementale et de la Collectivité Territoriale de Corse.

Le Maire expose en outre, que l'agrandissement d'un cimetière doit être décidé par le Conseil Municipal et qu'il ne requiert aucune autorisation préfectorale dans les communes rurales.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'agrandissement du cimetière communal.

-Financement extension du cimetière- Plan de financement

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 21/12/2010 le conseil municipal a sollicité un financement auprès des services de l'Etat, de la Collectivité Départementale et de la Collectivité Territoriale pour les travaux d'extension du cimetière d'un montant HT de 431.000 €.

Le maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le plan de financement comme suit et de solliciter les financements ainsi modifiés auprès de l'Etat, de la Collectivité Départementale et de la Collectivité Territoriale de Corse:

- Attribution des terrains communaux à la Société de chasse de Piana (3ans)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le bureau de la société de chasse demande le renouvellement de la mise à disposition des terrains communaux concernant les droits de chasse pour une durée de trois (3) ans.

Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande et attribue les droits de chasse sur les terrains communaux à la société de chasse de Piana pour une durée de trois (3) ans à compter de la présente délibération.

-Suppression poste d'adjoint technique 27 heures

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la vacance du poste d'adjoint technique à 27 heures hebdomadaires.

Dans ces conditions, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de supprimer ce poste à compter du 1er avril 2013 sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire et compte tenu que rien ne s'y oppose.

-Défense de la Forêt Contre l'incendie - Création d'une servitude de passage et d'aménagement sur les ouvrages de prévention des incendies concernant les pistes d'appui des ZAL de Pianella, Petreto, Arone et Monte Ravu, et le point d'eau Monte Ravu n°1

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les ouvrages de prévention des incendies concernant les pistes d'appui des ZAL de Pianella, Petreto, Arone et Monte Ravu, et le point d'eau Monte Ravu n°1, sur le territoire de la Commune de PIANA, a fait l'objet d'une information pour l'inscription d'une servitude de passage et d'aménagement au titre Défense de la Forêt Contre l'Incendie.

Le Conseil Municipal :

Ouï, et entendu, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la procédure de servitude de passage et d'aménagement au titre de Défense de la Forêt Contre l'Incendie sur les ouvrages de prévention des incendies concernant les pistes d'appui des ZAL de Pianella, Petreto, Arone et Monte Ravu, et le point d'eau Monte Ravu n°1

- **SOLLICITE** de Monsieur le Préfet l'inscription de cette servitude de passage et d'aménagement au bénéfice des pistes d'appui des ZAL de Pianella, Petreto, Arone et Monte Ravu, et le point d'eau Monte Ravu n°1

- Fourniture pompes station de Porto et des Calanche –Demande de financement-

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la mise aux normes des équipements destinés à la distribution de l'eau potable, il est opportun de faire l'acquisition de pompes dans les stations de relevage de Porto et des Calanche afin qu'elles soient opérationnelles pour la saison estivale prochaine. Dans ces conditions, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter du Département de la Corse du Sud et de la Collectivité Territoriale un financement à hauteur de 80% du montant HT du devis qui s'élève à 13.360 €.

-Travaux extension du réseau AEP Saliccio- Participation d'urbanisme – Art L332.11.1

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'urbanisation des parcelles cadastrées B 1602.1603.1604 appartenant aux consorts ALESSANDRI respectivement M.Alessandri/Brindali, M.Alessandri/Lehaman, M.Alessandri/Guignard il a été constaté que la pression du réseau d'AEP n'était pas suffisante et nécessitait une extension du réseau provenant du réservoir de Saliccio. Le Maire rappelle que ces parcelles sont raccordées au réseau communal d'adduction d'eau potable qui est raccordé au réservoir du col de Lavu mais il a été constaté que celui-ci n'apporte pas la pression suffisante pour alimenter convenablement de ces parcelles. Dans ces conditions, compte tenu des travaux à réaliser par la commune, une participation pour voies et réseaux conformément à l'article L 332.11.1 du code de l'urbanisme sera demandée aux consorts Alessandri.

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2013**

Date de convocation 17 juin 2013

Présents : CASTELLANI Pascaline, ALFONSI épouse PIANI Marie Hélène, BACCHIDU Antoine, BRIOT Patrice, CAMILLI épouse MASSA Martine DALAKUPEYAN Daniel, MANICACCI Catherine, NESA Ambroise, ORSINI Ange Marie.

Ayant donné procuration : ALFONSI Nicolas

Absent : BRIOT Patrice

Ordre du jour :

- **Concours du Receveur Municipal – Attribution Indemnité de Fonction**
- **Suppression poste Adjoint administratif de 1^{er} classe et création d'un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe- Avancement de grade**
- **Demande de classement statue « Christ Roi »**
- **Avis régularisation de la ressource en eau potable de la prise d'eau sur le PORTO**
- **Création d'un parcours de santé en forêt communale**
- **Rapport annuel AEP/Assainissement 2012**
- **DM1 Fonctionnement M14**
- **DM2 Investissement M14**
- **DM1 Fonctionnement M49**
- **DM2 Investissement M49**

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

- **Concours du Receveur Municipal – Attribution Indemnité de Fonction**

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an. Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mr WARIN Thomas.

- **Suppression poste Adjoint administratif de 1^{er} classe et création d'un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe- Avancement de grade**

- Le Conseil Municipal prend acte, suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire catégorie C qui s'est réuni le 12.03.2013 au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud, qu'un agent de la Collectivité remplit toutes les conditions pour accéder à un avancement de grade. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide : A compter du 01.06.2013 de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et de modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Collectivité. Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

- **Demande de classement statue « Christ Roi »**

Dans le cadre de la réhabilitation de l'Eglise Sainte-Marie en 2004 ,outre les travaux de restauration des peintures intérieures, les statues et tableaux qui étaient abimés ont été restaurés. Ainsi, la statue « Christ Roi » qui a fait l'objet d'une inscription par arrêté préfectoral en date du 6 février 2012 a été réhabilitée.

Aussi, afin de sauvegarder celle-ci, le Conseil Municipal décide de solliciter à présent l'inscription de cette statue au titre des Monuments historiques.

- **Avis régularisation de la ressource en eau potable de la prise d'eau sur le PORTO**

- Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, d'autorisation d'utilités ces eaux en vue de la consommation humaine, d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et parcellaire en vue de l'instauration des périmètres de protection, de l'acquisition de terrains en pleine propriété et de l'établissement de servitudes sur le territoire des communes de Piana et d'Ota et donne pouvoir au Maire pour accomplir tous les actes et signer tous les documents utiles à cette procédure pour le compte de la commune.

- **Création d'un parcours de santé en forêt communale**

- Le Conseil Municipal décide de créer un parcours santé en forêt communale pour les habitants de la commune et pour les nombreux visiteurs en période estivale qui empruntent les sentiers de randonnée en forêt communale. Ces travaux pourront être cofinancés par TOTAL Corse à hauteur de 18 % dans le cadre de sa politique de Mécénat et par des crédits Européens FEADER (Mesure 313) à hauteur de 80 %.

- **Rapport annuel AEP/Assainissement 2012**

- Le Maire expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de la nouvelle comptabilité M 49 concernant les réseaux communaux d'AEP et d'Assainissement, un rapport financier

annuel doit être présenté au Conseil Municipal avant le 30 juin. Dans ces conditions, le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte rendu financier annuel des réseaux communaux d'AEP et d'Assainissement pour l'année 2012. Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Municipal donnent acte au Maire de la présentation qui leur a été faite ce jour des éléments constitutifs du rapport de la gestion 2012 des réseaux communaux d'AEP et d'Assainissement.

- - DM 1 Fonctionnement M 49

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote d'un virement de crédits sur le budget d'eau et d'assainissement en section de fonctionnement. Cette délibération n'entraînant pas de crédits supplémentaires :

Dépenses : Chapitre 014 = 27.000 €
Chapitre 011 = - 27.000 €

- - DM 2 Investissement M 49

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote d'un virement de crédits sur le budget d'eau et d'assainissement en section d'investissement.

Dépenses : Chapitre 21 = 450 €
Recettes : Chapitre 001 = 450 €

- - DM 1 Fonctionnement M 14

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote d'un virement de crédits sur le budget d'eau et d'assainissement en section de fonctionnement.

Dépenses : Chapitre 011 = 19.119 €
Recettes : Chapitre 74,75 = 19.119 €

- - DM 2 Investissement M 14

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote d'un virement de crédits sur le budget d'eau et d'assainissement en section d'investissement. Cette délibération n'entraînant pas de crédits supplémentaires :

Dépenses : Chapitre 21 = 11.000 €
Chapitre 23 = -11.000 €

- - Désignation des délégués de la commune à la communauté des communes des « Deux Sevi »

La communauté des communes des Deux Sevi a été créée par arrêté préfectoral du 1^{er} mars dernier.

La commune de Piana en fait partie et doit être représentée par quatre délégués.

Le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ces quatre délégués à savoir : Madame CASTELLANI Pascaline, Monsieur ALFONSI Nicolas, Monsieur DALAKUPEYAN Daniel et Monsieur ORSINI Ange Marie.

- - Représentativité du conseil communautaire à compter du renouvellement des conseils municipaux

La communauté des communes des Deux Sevi a été créée par arrêté préfectoral du 1^{er} mars dernier. Il est prévu la répartition des sièges au sein du conseil communautaire pour la période transitoire du 1^{er} janvier 2014 au renouvellement général des conseils municipaux, de mars 2014 ainsi qu'il suit :

Communes	Nombre de sièges attribués à chaque commune
CARGESE	9
OTA	4

PIANA	4
EVISA	1
OSANI	1
SERRIERA	1
MARIGNANA	1
PARTINELLO	1
CRISTINACCE	1
TOTAL	23

Le conseil municipal décide de conserver à l'issue du renouvellement des conseils municipaux la répartition qui avait été retenue pour la période transitoire.

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 4 août 2013**

Date de convocation 29 juillet 2013

Présents : CASTELLANI Pascaline, BRIOT Patrice, DALAKUPEYAN Daniel, MANICACCI Catherine, NESA Ambroise, ORSINI Ange Marie.

Ayant donné procuration : ALFONSI Nicolas , ALFONSI épouse PIANI Marie Hélène, BACCHIDU Antoine

Absent : CAMILLI épouse MASSA Martine

Ordre du jour :

- **Modulation des jours de chasse et prise de gibier saison 2013/2014**
- **Modification délibération affectation des résultats M49**
- **DM Investissement M49**
- **DM1 Fonctionnement M49**
- **DM2 Investissement M14**

- **Modulation des jours de chasse et prise de gibier saison 2013/2014**

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable à la demande de modulation des jours de chasse et des prises de gibier suite à la demande du la Président de la Société de chasse de

PIANA afin de permettre une meilleure politique de gestion et de préservation des espèces dans un souci de lutte contre le braconnage.

- **Modification délibération affectation des résultats M49**

Suite à une erreur matérielle le Conseil Municipal Maire décide de modifier la délibération de l'Affectation des résultats du CA 2012 du budget de l'Eau/Assainissement comme suit :

- 60.426 € au compte 1068 (réserves)
- 55486,93 € au compte 002 (résultats antérieurs reportés)

- **DM Investissement M 49**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote d'un virement de crédits sur le budget d'eau et d'assainissement en section d'investissement.

Dépenses : 46.016 €

Recettes : 46.016 €

- **DM Fonctionnement M 49**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote d'un virement de crédits sur le budget d'eau et d'assainissement en section de fonctionnement.

Dépenses : 358 €

Recettes : 358 €

- **DM Investissement M14**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote d'un virement de crédits sur le budget d'eau et d'assainissement en section d'investissement.

Dépenses : 5.000 €

Recettes : 5.000 €

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 2 novembre 2013

Date de convocation 28 octobre 2013

Présents : CASTELLANI Pascaline, ALFONSI Nicolas, ALFONSI épouse PIANI Marie Hélène, BRIOT Patrice, DALAKUPEYAN Daniel, MANICACCI Catherine, CAMILLI épouse MASSA Martine, ORSINI Ange Marie.

Ayant donné procuration : BACCHIDU Antoine, NESA Ambroise

Ordre du jour :

- **création de la ZAL de San Martinu**
- **Contrat local de santé ARS / Communes de Piana et de Cargèse**
- **Inscriptions des sentiers de randonnées au PDIPR de la Corse du Sud**
- **Bail emphytéotique Les Roches Bleues dans les Calanche**
- **Demande de financement travaux bâtiments communaux**
- **Demande de financement illuminations de Noël**
- **DM Investissement M49**
- **DM1 Fonctionnement M49**
- **DM2 Investissement M14**
- **DM7 Investissement M14**
- **DM8 Investissement M14**
- **Affouage ONF 2013**

- **création de la ZAL de San Martinu**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du PIDAF/PLPI des deux Sevi visant à la protection du territoire communal contre les incendies de forêts, il est prévu la création de ZAL au lieu dit San Martinu. Le Conseil Municipal décide de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser pour la mise en place de cette ZAL au Département de la Corse du Sud

- **Contrat local de santé ARS / Communes de Piana et de Cargèse**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'elle a été contacté par la Direction de l'ARS afin de mettre en place un contrat local de santé à Piana et à Cargèse. Le Conseil Municipal décide de signer ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de 2013 et peut être révisé à tout moment.

- **Inscriptions des sentiers de randonnées au PDIPR de la Corse du Sud**

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande du Département de la Corse du Sud qui a sollicité la commune pour l'inscription d'itinéraires au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Les itinéraires figurant au PDIPR pourront bénéficier notamment des actions d'aménagement, de promotion et de valorisation initiées par le Département.

- **Bail emphytéotique Les Roches Bleues dans les Calanche**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la municipalité a instauré voici un an une politique de valorisation de l'occupation du domaine public et privé de la commune. Celle-ci concerne plusieurs types d'activités (commerciales, artisanales ou de services). Le Maire expose qu'il convient de prolonger cette politique s'agissant du domaine privé de la commune afin d'aligner le montant des redevances, compte tenu des activités de même nature, aux établissements hors du périmètre urbain. Ainsi, il apparaît que l'opportunité commande de revoir la situation de l'Etablissement « Les Roches Bleues » situé dans les Calanche. Le Conseil Municipal décide d'établir un nouveau bail emphytéotique au bénéfice de l'établissement « Les Roches Bleues » appartenant à la « SCI les Roches Bleues » (Mr CECCALDI) à compter du 1^{er} janvier 2014 par référence à la redevance d'occupation du domaine public et privé de la commune mise en place en 2012.

- **Demande de financement travaux bâtiments communaux- Pose d'un distributeur de billets – Pose de double vitrage Perception – Acquisition de rampes d'accès handicapés-**

Le Maire rappelle que la municipalité a depuis plusieurs années fait des interventions auprès des services de la Poste afin d'obtenir la pose d'un distributeur de billets. En effet, compte tenu de la surfréquentation du village en période estivale, il était important que les visiteurs puissent accéder à ce service. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Poste a donné un avis favorable et que les travaux de la pose du distributeur de billets se feront dans le cours du 1^{er} semestre 2014. Il informe également qu'il convient de procéder à des travaux d'aménagement de l'office du tourisme afin de céder 9 m² pour ceténagement. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les services de la trésorerie souhaitent la pose de fenêtres à double vitrage afin d'isoler les bureaux de la perception d'Evisa qui se situe dans le bâtiment communal. Enfin, le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux qu'il convient de faire l'acquisition de rampe d'accès pour la poste et l'office du tourisme afin de se répondre à la réglementation en matière d'accès des handicapés. Le Conseil Municipal décide de solliciter l'Assemblée Régionale et l'Assemblée Départementale afin de financer ces travaux à hauteur de 80% sur un montant HT de 28.097 €

- **Demande de financement illuminations de Noël**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis quelques années la municipalité procède à la pose d'illuminations sur les lampadaires afin de créer une ambiance festive pendant les fêtes de Noël et de fin d'année. Le Conseil Municipal décide de solliciter l'Assemblée Régionale et l'Assemblée Départementale afin de financer ces travaux à hauteur de 50% sur un montant HT de 7.740 €

- **DM 1 investissement M49**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote d'un virement de crédits sur le budget de l'eau et de l'assainissement en section d'investissement.

Dépenses : 10 688 €

Recettes : 10 688 €

- **DM 5 fonctionnement M14**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote d'un virement de crédits sur le budget principal en section de fonctionnement.

Dépenses : chapitre 011 : - 77 000 €

Chapitre 12 : + 77 000 €

- **DM 6 Investissement M14**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote d'un virement de crédits sur le budget principal en section d'investissement.

Dépenses : Chapitre 21 : + 33500 €

Chapitre 23 : - 33 500 €

- **DM7 Investissement M14**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote d'un virement de crédits sur le budget principal en section d'investissement.

Cette délibération n'entraînant pas de crédits supplémentaires

- **DM8 Investissement M14**

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote d'un virement de crédits sur le budget principal en section d'investissement.

Cette délibération n'entraînant pas de crédits supplémentaires

- **Affouage ONF 2013**

- Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asséoir au titre de l'exercice 2013 dans la forêt communale relevant du régime forestier.

- Le conseil Municipal après avoir délibéré:

- - approuve l'inscription à l'état d'assiette 2013 des coupes désignées dans le tableau ci-dessous,

- - précise la destination et le mode de vente retenus pour chaque coupe.

- **Pour les coupes réservées à l'affouage par partage en nature sur pied**, décide que la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le Conseil Municipal, à savoir:

- - Monsieur **BRIOT Patrice**

- - Monsieur **ORSINI Ange - Marie**

- - Madame **MANICACCI Catherine**

